

**DELIBERATION RELATIVE DISPOSITIF DE SUIVI DES FEUILLES DE ROUTE DES  
MENTIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU  
PROCESSUS D'AMELIORATION CONTINUE DE L'OFFRE DE FORMATION**

*Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

**Article unique**

Le dispositif de suivi des feuilles de route des mentions et ses modalités d'accompagnement dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre de formation annexée à la présente décision sont approuvés.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
17 votes pour  
1 vote contre  
12 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis



